

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit février deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/02/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 027 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – AVENANT IMATEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2008 – 017 autorisant Monsieur le Président à signer un marché pour le lot n°18, dans le cadre de la construction de l'Espace Aquatique Communautaire, avec la société IMATEC.

Monsieur le Président expose la Communauté de Communes de Noblat a été informée qu'à la suite de la réorganisation du groupe ETDE, la société ETDE, en sa qualité d'associé unique de la société IMATEC, a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de sa filiale. Cette opération a entraîné la radiation de IMATEC et la transmission universelle du patrimoine de cette dernière à ETDE au 01 avril 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de donner son agrément pour le transfert de la charge d'exécuter le marché à ETDE dès lors que celle-ci présente toutes les capacités techniques et financières pour réaliser les prestations objet du marché.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Donne** son agrément pour le transfert de la charge d'exécuter le marché à ETDE dès lors que celle-ci présente toutes les capacités techniques et financières pour réaliser les prestations objet du marché,

**Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19 février 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 25/02/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avenant IMATEC- Espace Aquatique Communautaire

Date de transmission de  
l'acte : 25/02/2009

Date de réception de l'accusé  
de réception : 25/02/2009

Numéro de l'acte : 2009-027 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090219-2009-027-DE

Date de décision : 19/02/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande publique  
1.1. Marchés publics